

Nom commercial : einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035

Code produit: 0072699

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 28.02.2022

Version remplacée: 2.1.0, établi le: 01.11.2021

Région: BE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035

Dénomination de la substance Produit d'oligomérisation du 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène (Biuret)
 Numéro d'enregistrement REACH 01-2119970543-34

Numéros d'identification

N° CAS 28182-81-2
 N° CE 939-340-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

revêtement

Durcisseur

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einZA Farben GmbH & Co KG
 Junkersstraße 13
 30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0
 N° Fax +49 (0)511 67490-20
 e-mail info@einZA.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H332

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identificateur de produit

28182-81-2 (Produit d'oligomérisation du 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène (Biuret))

Pictogrammes de danger



SGH07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317

H332

H335

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101

P102

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Nom commercial : einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035

Code produit: 0072699

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 28.02.2022

Version remplacée: 2.1.0, établi le: 01.11.2021

Région: BE

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

Éléments d'étiquetage additionnels

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle»

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
 Evaluation vPvB
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance Produit d'oligomérisation du 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène (Biuret)

Numéros d'identification

N° CAS 28182-81-2
 N° CE 939-340-8

ingrédients à indiquer conformément au règlement (UE) n° 1907/2006, ANNEXE II, section 3.1

Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
N° CAS / CE / Index / REACH	Concentration	%
diisocyanate d'hexaméthylène	constituant	
822-06-0	< 0,50	% en poids
212-485-8		
615-011-00-1		
01-2119457571-37		

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

Nom commercial : einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035**Code produit:** 0072699**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 28.02.2022**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 01.11.2021**Région:** BE**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde d'azote (NO_x); Acide cyanhydrique (HCN); isocyanates monomériques; Amines; alcools; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des récipients adéquats. Les surfaces contaminées doivent être immédiatement nettoyées avec un décontaminant adéquat.

Un décontaminant (inflammable) possible peut être (exprimé en volume): eau (45 parties), éthanol ou isopropanol (50 parties), solution d'ammoniac concentré (d = 0.880) (5 parties),

Une solution alternative non-inflammable peut être : carbonate de sodium (5 parties), eau (95 parties). Ajouter ce décontaminant aux résidus, dans un récipient ouvert, et laisser agir pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'aucune réaction ne soit plus constatée. Cette étape achevée, fermer le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Les personnes ayant des antécédents d'asthme, allergies; des difficultés respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent en aucun cas être exposées à ce mélange. Un examen des fonctions pulmonaires doit être effectué régulièrement sur les personnes qui appliquent ce mélange par pulvérisation. Prendre garde lorsque l'emballage doit être re-ouvert après utilisation partielle. Des précautions doivent être prises pour minimiser l'exposition du mélange à l'humidité atmosphérique ou à l'eau: le CO₂ qui se formerait dans le récipient fermé provoquerait une surpression. Éviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Éviter l'inhalation des poussières de ponçage. La soudure, le meulage et tout autre travail à chaud sur le substrat déjà enduit, peuvent libérer des isocyanates. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Conservé les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné des agents oxydants, matières fortement acides ou alcalines ainsi que des amines, alcools et l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

Nom commercial : einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035

Code produit: 0072699

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 28.02.2022

Version remplacée: 2.1.0, établi le: 01.11.2021

Région: BE

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques		
	Hexamethyleendi-isocyanaat / Diisocyanate d'hexaméthylène		
	VLE (8h)	0,034 mg/m ³	0,005 ppm
2	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques		
	Hexamethyleendi-isocyanaat / Diisocyanate d'hexaméthylène		
	VLE (8h)	0,034 mg/m ³	0,005 ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Produit d'oligomérisation du 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène (Biuret)			28182-81-2 939-340-8	
	par inhalation	(chronique) à long terme		0,5	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)		1	mg/m ³
2	diisocyanate d'hexaméthylène			822-06-0 212-485-8	
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	0,07	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,035	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,035	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,07	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartment écologique	Type	Valeur	
1	diisocyanate d'hexaméthylène		822-06-0 212-485-8	
	Eau	eau douce	0,0774	mg/L
	Eau	eau marine	0,00774	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,01334	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,001334	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,0026	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	8,42	mg/L

Autres informations

Dans des conditions fraîches et sèches, il est possible que de l'isocyanate n'ayant pas réagi reste dans le film de peinture pendant un maximum de 30 heures après l'application.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale, un équipement de protection respiratoire doit être utilisé. Un équipement de protection respiratoire à adduction d'air doit être porté par l'opérateur qui applique le mélange par pulvérisation même si il existe une bonne ventilation. "Pour les autres opérations, si une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace ne suffisent pas à maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée."

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Si le ponçage à sec est inévitable, des équipements de protection respiratoire à adduction d'air doivent être utilisés. En cas de pistolage: équipement de protection respiratoire à adduction d'air. Dans les autres cas que le pistolage: dans une zone bien ventilée, l'équipement de protection respiratoire à adduction d'air peut être remplacé par un masque avec combinaison de filtre à particules et filtre à charbon actif. Filtre A2P2 (DIN EN 14387)

Nom commercial : einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035

Code produit: 0072699

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 28.02.2022

Version remplacée: 2.1.0, établi le: 01.11.2021

Région: BE

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Matériau approprié	caoutchouc fluoré		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat/Couleur			
liquide			
jaunâtre			
Odeur			
pratiquement inodore			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Donnée non disponible.			
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
Non applicable			
Inflammabilité			
Non applicable			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur		1,13	g/cm ³
Température de référence		20	°C
Solubilité dans l'eau			

Nom commercial : einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035

Code produit: 0072699

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 28.02.2022

Version remplacée: 2.1.0, établi le: 01.11.2021

Région: BE

Remarque/s	hydrolysé
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité	
Valeur	5400 mPa*s
Température de référence	20 °C
Type	dynamique
Essai de séparation des dissolvants	
Non applicable	
Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit peut réagir lentement avec l'eau et produire du dioxyde de carbone.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants, des matières fortement acides ou basiques, des amines, des alcools et de l'eau. Dans des récipients fermés, l'accumulation de pression pourrait entraîner une déformation, un gonflement et, dans des cas extrêmes, un éclatement du récipient.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Des réactions exothermiques imprévisibles peuvent se produire avec les amines et les alcools.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux. Amines; Alcools; Acide cyanhydrique (HCN); isocyanates monomériques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
DL50		746	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
DL50	>	7000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)			
N°	Nom du produit		
1	einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035		
ETA (Mélange)	10,1130		
Voie d'exposition / état physique	Vapeur		
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).		

Nom commercial : einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035

Code produit: 0072699

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 28.02.2022

Version remplacée: 2.1.0, établi le: 01.11.2021

Région: BE

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
CL50		0,124	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
Donnée non disponible.			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
Donnée non disponible.			
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Voie d'exposition	Voies respiratoires		
Espèces	cobaye		
Méthode	OECD 403		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Méthode	OECD 453		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
Donnée non disponible.			
Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée			
Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Au regard des propriétés des isocyanates et des données écotoxicologiques des mélanges similaires, ce mélange peut causer une irritation et/ou sensibilisation du système respiratoire conduisant à de l'asthme, des difficultés respiratoires, et de l'angine de poitrine.			

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

Nom commercial : einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035

Code produit: 0072699

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 28.02.2022

Version remplacée: 2.1.0, établi le: 01.11.2021

Région: BE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
Donnée non disponible.			
Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
ErC50		>	77,4 mg/l
Durée d'exposition			72 h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	EU C.3		
Source	ECHA		
Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
NOEC			11,7 mg/l
Durée d'exposition			72 h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	EU C.3		
Source	ECHA		
Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		42	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations	
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une

Nom commercial : einZA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035

Code produit: 0072699

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 28.02.2022

Version remplacée: 2.1.0, établi le: 01.11.2021

Région: BE

détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les résidus contenus dans les emballages vides doivent être neutralisés avec un produit adapté (voir rubrique 6). Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

La substance est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8	74, 75
2	Produit d'oligomérisation du 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène (Biuret)	28182-81-2	939-340-8	74

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées

Nom commercial : einzA Härter LawiPen, für 2-K-PU Beschichtung RAL 7035

Code produit: 0072699

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 28.02.2022

Version remplacée: 2.1.0, établi le: 01.11.2021

Région: BE

dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 672856